



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Générale

PNUE/CMS/WAE2/Doc.8
16 juin 2011

Français
Original: Anglais

DEUXIÈME REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)

Niamey, Niger, 20-21 juin 2011

Point 8.0 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL INTERNATIONAL A MOYEN TERME

(Préparé par le Secrétariat de la CMS)

1. La première Réunion des signataires du MdA (Accra, Ghana, mars 2009) a adopté un Programme de Travail International à Moyen Terme (2009-2011), ci-après le « Programme de Travail », afin d'aider à la mise en œuvre du MdA et de mettre en application l'esprit de collaboration promu par le MdA, grâce à des mesures concrètes et coordonnées, en particulier les mesures adoptées par les Etats signataires au niveau national dans le contexte de leur stratégies et plans nationaux respectifs pour la conservation et la gestion des éléphants.

2. Le Programme de Travail énumère des objectifs découlant du MdA et de la Stratégie, suggère les mesures à prendre en fonction des priorités et prévoit la répartition des actions entre les parties concernées. Le Programme de Travail est organisé autour des thèmes principaux suivants:

- a. Collecte des informations nécessaires à la gestion.
- b. Renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion
- c. Réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants
- d. Réduction des conflits hommes-éléphants
- e. Meilleure compréhension et contrôle effectif du commerce interne d'ivoire
- f. Réduction de l'abattage illégal des éléphants
- g. Meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants
- h. Renforcement de la coopération interétatique
- i. Coûts et bénéfices résultant de la présence d'éléphants
- j. Mise en œuvre et évaluation du Programme de Travail
- k. Mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires la mise en œuvre du Programme de Travail

3. Ce Programme de Travail est conçu pour servir de fondement à la collecte de fonds ciblée, nationale et internationale, et doit fournir un cadre permettant de guider les décisions des donateurs. Les sources de financement multilatérales, bilatérales et autres devront être assurées par le biais de demandes de financement préparées par les Etats chefs de file et leurs collaborateurs.

4. La durée couverte par le Programme de travail est de trois ans. Comme pour tous les documents prévoyant des plans d'action, la révision régulière en est une partie intégrante, et les activités peuvent être mises à jour périodiquement par la Réunion des signataires du MdA lorsqu'il y a besoin de refléter de nouvelles informations ou besoins. Chaque réunion des signataires du MdA doit examiner la mise en œuvre du Programme de Travail pour évaluer les progrès réalisés.

5. Le Programme de Travail actuel couvre la période 2009-2011 et est conçu comme étant une base pour le travail de la Deuxième Réunion des Signataires du MdA, visant à examiner la mise en œuvre du Programme de Travail, ainsi qu'à le mettre à jour pour la période 2012-2014.

6. Afin de concentrer le système de rapport international sur la mise en œuvre des priorités identifiées dans le Programme de Travail, la réunion devrait envisager d'établir un lien entre le développement et/ou la révision du Programme de travail et les activités spécifiques exposées dans le Programme de Travail.

7. Les Etats signataires sont invités à réfléchir à quelles activités ils voudraient diriger en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition. Les organisations intergouvernementales, internationales et nationales compétentes sont invitées à envisager de collaborer à la mise en œuvre du Programme de Travail.

Action requise:

La réunion est invitée à:

- a) Examiner la mise en œuvre du Programme de Travail 2009-2011
- b) Réviser le Programme de Travail 2009-2011 joint à ce document afin de le mettre à jour, si nécessaire, pour la période 2012-2014, faire tous les amendements exigés et inciter à sa mise en œuvre au niveau national.
- c) Encourager les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non-gouvernementales intéressées à apporter leur soutien à sa mise en œuvre, si possible par le biais de contributions financières et en nature.

**Programme de Travail International à moyen terme
concernant les Mesures de Conservation en Faveur des
Populations Ouest-Africaines de l'éléphant d'Afrique
(*Loxodonta africana*)**

2009 – 2011

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
1.0 Collecte des informations nécessaires à la gestion					Etats	
1.1 Organiser des inventaires d'éléphants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Choisir la méthodologie 2. Planifier les inventaires a synchroniser (ex : zones transfrontalières) 3. Mise en œuvre (recherche des financements, choix experts etc.) 	TE				CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, USWS Autres partenaires
1.2 Entreprendre l'étude des mouvements saisonniers des éléphants transfrontaliers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les zones d'étude 2. Identifier les institutions/experts 3. Choix de la méthodologie 4. Planification et mise en œuvre 	TE				Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
1.3 Entreprendre des études génétiques pour déterminer le statut taxonomique des éléphants de forêts et de savane	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bilan des études réalisées 2. Identifier zones prioritaires 3. Mise en œuvre (choix experts, recherche financements) 	M				CMS, Experts scientifiques, Autres partenaires
1.4 Evaluation de la valeur socio-économique des éléphants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer les outils pour évaluer les sources de revenus 2. Mettre en œuvre ces outils 3. Evaluer les services rendus par les éléphants a la pharmacopée traditionnelle , aux activités culturelles et autres croyances associées 	E			Etats	Bureau d'Etude, ONG, experts
1.5 Evaluation du rapport cout bénéfice	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins nécessaires de la population locales pour cohabiter avec les éléphants 2. Etablir le rapport cout –bénéfice 	E			Etat	Bureau d'Etude, ONG, experts Universités

¹ TE=Très Elevé ; E=Elevé; M=Moyennement élevé.

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
1.6 Amélioration du rapport coût-bénéfice	<ol style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution du rapport coût-bénéfice Proposer si nécessaires des mécanismes pour réduire les impacts négatifs et pour accroître les bénéfices. 	M			Etat	Université set Experts Bureau d'Etude, ONG, experts
2.0 Renforcement des capacités pour la gestion					Etats	
2.1 Organiser des cours de formation au niveau des sites et au niveau sous régional	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les besoins en formation (agents de terrain, gardes, responsables des communautés locales, ONG) Elaborer les thèmes de formation Mise en œuvre (choix des formateurs etc.) 	E				Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
2.2 Fournir les équipements nécessaires aux agents concernés	<ol style="list-style-type: none"> Evaluer les besoins Rechercher les fonds nécessaires Distribuer et former a l'utilisation 	E			Etats	Collectivités locales, CMS, MIKE, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
3.0 Réduction du taux de perte de l'habitat des éléphants						
3.1 Evaluer les habitats	<ol style="list-style-type: none"> Dresser un état des lieux de l'habitat des éléphants (cartographie, ressources en eau, en nourriture, salines etc.) Suivre les menaces et les améliorations possibles 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
3.2 Elaborer des plans d'aménagement et/ou mettre en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> Plan d'aménagement à préparer par sites intégrant la révision de la cartographie, la création et gestion de corridors, de points d'eau, la gestion des feux, la dimension hommes éléphants, réintroduction si nécessaire etc. Mise en œuvre des plans préparées 	E				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
4.0 Réduction des conflits hommes éléphants					Etats	
4.1 Bilan des sites à conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enquête et cartographies 2. Ampleur et type des conflits 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
4.2 Contribution a la résolutions des conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse des causes des conflits 2. Mise en œuvre de solutions 3. Identifier les besoins nécessaires de la population locale pour cohabiter avec les éléphants 4. Etablir le rapport coûts- bénéfices 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
4.3 Le renforcement des capacités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sessions de formation acteurs locaux (gestionnaires, structures organisées autour des aires de conservation, populations locales etc.) 	TE				Collectivités locales, CMS, IUCN, WWF, AWF, Autres partenaires
5.0 Meilleure compréhension et contrôle effectif du commerce interne d'ivoire, Cfr. CITES :Plan d'Action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphants , Décision 13.26 (Rev COP14)					Etats	
5.1 Conduire des études sur le commerce de l'ivoire dans les pays identifiées par ETIS		M				Experts, ETIS, TRAFFIC, CITES, Autres partenaires
5. 2 Initier des politiques de contrôle du commerce de l'ivoire au niveau de la CEDEAO	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux 2. Etude pour l harmonisation de la législation , 3. Renforcement des lois et politiques de la sous région 4. Dans le cadre de la mise en œuvre de Décision 13.26 (Rev COP14) 	M			CDEAO	Experts, ETIS, TRAFFIC, CITES, ECOWAS, Autres partenaires

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
5.3 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le contrôle du commerce de l'ivoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de sessions de formation (police, douane etc.) 2. Développement d'un réseau d'informations intergouvernemental sur le trafic illégal 	M				ETIS, TRAFFIC, CITES
6.0 Réduction de l'abattage illégal des éléphants					Etats	
6.1 Renforcer les politiques de contrôle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux 2. Harmonisation de la législation 3. Organiser des patrouilles de surveillance 	TE				CEDEAO
6.2 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte anti-braconnage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de sessions de formation (collectivités, agents de terrain, gardes, etc.) 2. Développement d'un réseau d'informations intergouvernemental sur l'abattage illégal 3. Fournir les équipements nécessaires aux agents concernés 	TE				MIKE, IUCN, WWF, AWF, CITES
7.0 Meilleure compréhension à tous les niveaux des questions de conservation des éléphants					Etats	
7.1 Campagnes d'information, d'éducation, et de communication (IEC)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les besoins d'IEC (groupes cibles) 2. Confectionner les outils 3. Promouvoir et diffuser les informations sur les interactions Homme-Eléphants 4. Mise en oeuvre 5. Information scolaires 	E				Collectivités locales, CEDEAO, CMS, IUCN, WWF, AWF

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Respon sabilité	Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> 6. Diffusion des textes législatifs concernant la conservation des éléphants 7. Publication des textes (statut , gestion, abattage et commerce illégal) 8. Utilisation des medias 					
8.0 Renforcement de la coopération inter-états					Etats	
8.1 Création d un cadre de concertation pour la gestion de chaque aire transfrontaliere	<ul style="list-style-type: none"> 1. Développement d'accords techniques inter états 2. Réunions régulières 	E				CEDEAO, CMS, IUCN
8.2 Développement et mise en œuvre d'initiatives conjointes	<ul style="list-style-type: none"> 1. Création d'un mécanisme d'échange d'information entre les Etats pour un meilleur suivi des mouvements transfrontaliers. 2. Autres initiatives dans les domaines de la législation, de la recherche, de la gestion, de la lutte anti- braconnage et commerce illégal, de la formation, de l'information du public etc. 	E				Collectivités locales, ONG locales, CMS, MIKE, CEDEAO, IUCN, WWF, AWF
9.0 Mobilisation des moyens humains financiers						
9. 1 Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> 1. En fonction des besoins, identifier et mobiliser les compétences existantes (ex.création de réseaux) 2. Renforcement de capacités 3. Recruter si nécessaire. 	E			Etat	Agences et autres institutions ONG
9.2 Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> 1. Lister les sources de financement possible 2. Etablir des propositions de projets concertés 	TE			Etat	Experts et consultants ONG Institutions Universités

Objectifs	Activité	Priorités ¹	Calendrier	Considération financière (budget, partenaires)	Responsabilité	Partenaires
	3. Soumettre ces propositions aux sources de financements potentiels 4. Etablissement d'un fond fiduciaire Africain					
10. Mise en œuvre et évaluation						
10.1 Suivi de la mise en œuvre	1. Etablir des indicateurs pour chaque pour chaque objectif et activité 2. Mise en œuvre 3. Consolider les résultats. 4. Elaborer des rapports de suivi.	E			Etat	UICN, WWF, AWF Etat Universités
10.2 Evaluation du Programme	1. Mettre en place et utiliser des indicateurs nécessaires 2. Evaluer la performance du programme	M				UICN, WWF, AWF Experts Universités